

# Championnat de Bretagne de pêche à la mouche Juniors

Dimanche 24 Avril 2016

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

**8h45 : Accueil des Compétiteurs et des Accompagnants à la Crêperie de Milin Kerroc'h à Sizun.**

**9h : Tirage au sort des postes de pêche.**

**Epreuves de casting : 9h30- 11h**

**11h30 - 12h : Manche 1**

**Pause repas.**

**13h45-14h15 : Manche 2**

**14h30-15h00 : Manche 3**

**15h15-15h45 : Manche 4**

**16h00-16h30 : Manche 5**

.

**Collation pour les compétiteurs.**

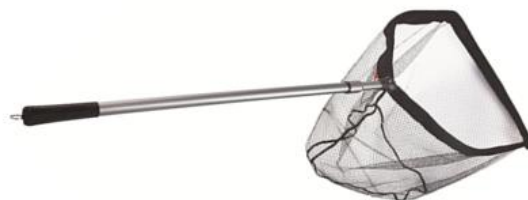
**17h-17 :30 : Proclamation des résultats et remise des prix.**

**Pot de l'amitié.**

**18h15 : Fin de la journée**

**18h15 : Fin de la journée**

**Epuisette avec un long manche obligatoire**



# Championnat de Bretagne de pêche à la mouche Juniors

## **REGLEMENT**

### **Art 1 :**

Le Club Elorn Mouche Compétition organise, sous l'égide de FFPML-Bretagne, le Championnat de Bretagne des Jeunes.

Cette compétition se déroulera sur la base de deux épreuves cumulées.

- une épreuve lac ou réservoir disputé en 5 manches de 30 minutes chacune,
- Une épreuve de casting (précision + distance).

Ce championnat est réservé aux compétiteurs rentrant dans les catégories reprises ci-dessous et ayant acquittés leurs droits d'inscription pour les épreuves du championnat de Bretagne avant la date limite fixée par Elorn Mouche Compétition :

Catégories :

- Benjamin : nés en 2004 et 2005,
- Minime : nés en 2002 et 2003,
- Cadet : nés en 2000 et 2001,
- Junior : nés en 1998 et 1999.

### **Art 2 : EPREUVE LAC RESERVOIR**

A - PECHE EN RESERVOIR :

Voir le règlement lac réservoir FFPML en vigueur sauf dispositions particulières de l'article B du présent règlement,

B - Chaque compétiteur pourra se faire assister par un conseiller uniquement pendant les périodes de changement de poste. L'aide ne pourra être que verbale.

C - Le classement Lac-Réservoir sera établi dans chaque catégorie d'âge en fonction du nombre de points obtenus. La méthode de calcul des scores sera celle prévue par le règlement réservoir.

Le départage des ex-aequo repose sur la base du nombre de points poissons obtenus par épreuve.

### **Art 3 : EPREUVE DE CASTING A- Atelier de précision sur 5 cibles :**

Matériel : canne de 10' maximum montée avec une soie flottante n°5 maximum avec un bas de ligne dégradé d'une longueur de canne minimum (vérifié par contrôleur) composé d'une pointe de 50cm en fil de

diamètre inférieur ou égal à 0,20 mm

L'ordre de passage sera celui du tirage au sort de l'épreuve de pêche, pour chaque catégorie. Chacun des compétiteurs devra tenir compte et s'accommoder des conditions climatiques et d'environnement au moment des lancers.

Un parcours terrestre sera aménagé et comportera des postes et des cibles circulaires d'un diamètre compris entre 0,6 m et 0,8 m. Les postes seront balisés à l'aide de piquets ou de « rubalises ».

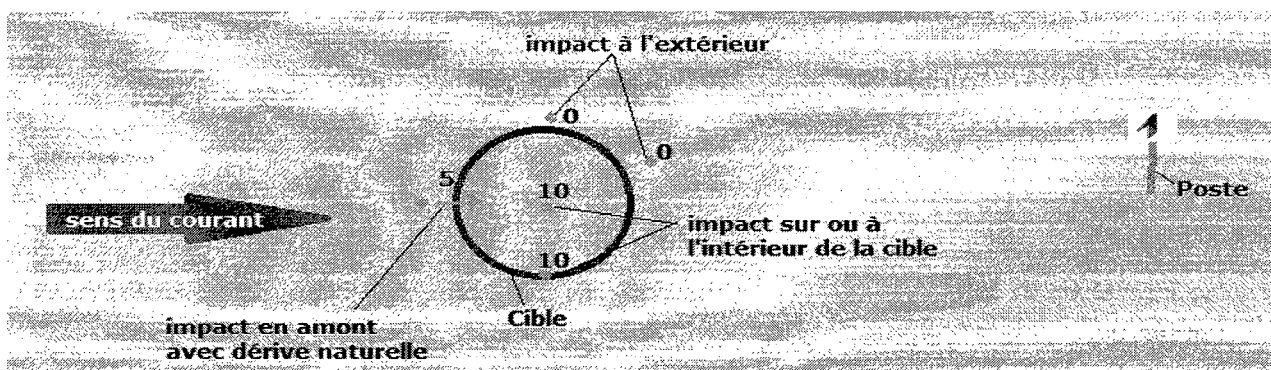
Cinq postes sont définis avec des distances et des gestes imposés :

- Poste 1 cible à 7 m lancer libre,
- Poste 2 cible à 8 m lancer « mauvaise main »,
- Poste 3 cible à 9 m lancer revers,
- Poste 4 cible à 10 m lancer roulé,
- Poste 5 cible à 11 m lancer libre.

Les compétiteurs sont chronométrés durant l'épreuve et doivent accomplir deux posés par cible avec obligation de rembobiner leur soie entre chaque poste (1m de soie sortie de la canne au maximum).

Attribution des points en casting précision sur cibles terrestres :

10 points sont accordés si la mouche tombe à l'intérieur de la cible ou touche le bord à l'impact.



A l'issue des dix lancers, le compétiteur établit un score sur 100 points et peut recevoir un bonus de 10 points s'il réalise le meilleur temps de sa catégorie.

**Tableau de l'épreuve de précision**

Participants	Cible 1	Cible 2	Cible 3	Cible 4	Cible 5	Temps	Score
1							
2							
3							
4							
5							

**CLASSEMENT CASTING PRECISION:**

Le classement est établi sur la base du score et du temps réalisé par le compétiteur.

## **B - CASTING Distance :**

Matériel identique pour tous les compétiteurs mis à disposition par le club organisateur. Matériel: canne de 9' équipée d'une soie flottante n°5 maximum, bas de ligne 2,50 m composé d'une pointe d'une longueur minimum de 50cm en fil de diamètre inférieur ou égal à 0,25 mm.

Epreuve de distance sur terrain de sport ou zone prairie fauchée. L'ordre de passage sera celui du tirage au sort de l'épreuve de pêche en lac, pour chaque catégorie.

Seulement la meilleure distance atteinte durant les 3 minutes de passage est retenue.

Chacun des compétiteurs devra tenir compte et s'accommoder des conditions climatiques et d'environnement au moment des lancers. Le poste de lancer sera aménagé à l'aide de différents matériaux ou matériels (banderoles, piquets, cerceaux,...). Les modalités techniques sont précisées au cahier des charges de chaque épreuve.

## **B - CASTING Distance :**

### **D - CLASSEMENT DE L'EPREUVE DE CASTING (Clf CI) :**

N°	Nom	Catégorie	Score Précision	Rang Précision	Longueur Distance	Rang Distance	Cumul rangs	Classement final Casting
1			0	1	0	1	2	1
2			0	1	0	1	2	1
3			0	1	0	1	2	1
4			0	1	0	1	2	1
5			0	1	0	1	2	1
6			0	1	0	1	2	1
7			0	1	0	1	2	1

Le classement de l'épreuve de casting repose sur le cumul des places obtenues par le compétiteur à chaque atelier de lancer (précision, distance). Le classement casting est établi dans l'ordre suivant : du plus petit nombre de places pour le premier au plus grand nombre de place pour le dernier.

### **Art 4 : CLASSEMENT FINAL :**

Dans chaque catégorie le classement résultera de l'addition des places obtenues à l'épreuve de pêche et

de casting selon des coefficients.

Les coefficients de calcul sont les suivants :

C1 = place du classement réservoir (Cl<sub>R</sub> x 2)

C2 = place du classement casting Coefficient 1 (Cl<sub>C</sub>)

Classement final (Cl<sub>F</sub>) obtenu à partir de la formule suivante:

Cl<sub>F</sub> = C1 + C2

L'ordre du classement final est le suivant : du nombre minimum de points pour le premier au nombre maximum de points pour le dernier.

Les ex-aequo seront départagés par le meilleur total de points poissons obtenus aux épreuves de pêche. Pour l'épreuve réservoir, le jury aura pour président le responsable régional des jeunes, assisté de quatre autres membres.

Le jury applique à la lettre le règlement et est responsable du bon déroulement des épreuves. Les juges seront, outre les membres du jury, des personnes jugées compétentes par le responsable fédéral.

### **Art 5 :**

L'engagement de tous les concurrents doit être contresigné du tuteur légal et approuvé par celui-ci. La licence doit être visée par un médecin.

Un certificat médical signé et tamponné par un médecin devra être fourni dans le cas où la licence ne serait pas parvenue au compétiteur au moment de l'épreuve du championnat de France des Jeunes.

### **Art 6 :**

Tous les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours conformément à la réglementation.

Les cartes de pêche nécessaires pour disputer le championnat seront délivrées sur place en cas de besoin.

### **Art 7 : Sanctions prévues**

Le non-respect par un compétiteur d'un ou plusieurs articles du présent règlement ainsi que celui en vigueur pour le réservoir, sera sanctionné par la place de dernier de sa catégorie plus un point de pénalité pour chaque infraction commise et reconnue par le jury de l'épreuve.

Cette pénalité sera appliquée sur le résultat de l'épreuve concernée par l'infraction (casting précision, casting distance, pêche en rivière ou réservoir).



Centre de découverte du monde de l'eau douce

Parc naturel régional d'Armorique

